

I. Départements infectés depuis juillet 2022

13 départements ont eu au moins un foyer en élevage : Ain, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Morbihan, Sarthe, Seine-Maritime, Somme et Vendée.

L'Ain qui avait recouvré son statut indemne le 4/10 l'a de nouveau perdu avec la confirmation d'un 2^{ème} foyer en élevage le 18/10.

La Dordogne qui avait recouvré son statut indemne le 9/09 l'a de nouveau perdu avec la confirmation d'un foyer en élevage le 20/10.

12 DEPARTEMENTS en statut infecté	Nombre de foyers	Date dernier foyer	Date théorique de recouvrement statut indemne
AIN (01)	2	18/10	18/11
DORDOGNE (24)	1	20/10	20/11
ILLE-ET-VILAINE (35)	3	14/9	14/10
INDRE-ET-LOIRE (37)	1	16/9	16/10
LOIRE-ATLANTIQUE (44)	2	11/10	11/11
MAINE-ET-LOIRE (49)	7	18/10	18/11
MEUSE (55)	1	8/9	8/10
MORBIHAN (56)	3	4/10	4/11
SARTHE (72)	2	20/10	20/11
SEINE-MARITIME (76)	1	21/9	21/10
SOMME (80)	2	14/9	14/10
VENDEE (85)	7	20/10	20/11

Concernant les départements de la Meuse (55), de l'Ille-et-Vilaine (35), de la Somme (80), de l'Indre-et-Loire (37) et de la Seine Maritime (76), la DGAL est en train de finaliser l'étude des données de surveillance afin de lever les zones réglementées prochainement qui permettront à ces départements de recouvrer leur statut indemne en l'absence de nouveau foyer.

- **Vendée (85)** : 5 foyers supplémentaires

14/10 : confirmation d'un 3^{ème} foyer en Vendée (85) dans un élevage de 9000 dindes sur la commune de : LA CHAIZE LE VICOMTE

15/10 : confirmation d'un 4^{ème} foyer en Vendée (85) dans un élevage de 12300 dindes sur la commune de : LA CHAIZE LE VICOMTE SAINT FULGENT

19/10 : confirmation d'un 5^{ème} foyer en Vendée (85) dans un élevage de 18500 canards sur la commune de : SAINT HILAIRE DES LOGES

20/10 : confirmation d'un 6^{ème} foyer en Vendée (85) dans un élevage de 12000 canards sur la commune de : MOUTIERS SUR LE LAY

20/10 : confirmation d'un 7^{ème} foyer en Vendée (85) dans un élevage de 2200 canards sur la commune de : SAINT FULGENT

- **Maine et Loire (49)** : 3 foyers supplémentaires

17/10 : confirmation d'un 5^{ème} foyer en Maine et Loire (49) dans un élevage de 4200 dindes sur la commune de : SOUCELLES

18/10 : confirmation d'un 6^{ème} foyer en Maine et Loire (49) dans un élevage de 35500 oiseaux pluri-espèces sur la commune de : NEUVY EN MAUGE

18/10 : confirmation d'un 7^{ème} foyer en Maine et Loire (49) dans un élevage de 15000 canards sur la commune de : NEUVY EN MAUGE

- **Ain (01)** : 1 nouveau foyer

18/10 : confirmation d'un 2^{ème} foyer dans l'Ain (01) dans un élevage de 26000 oiseaux pluri-espèces sur la commune de : ILLIAT

- **Dordogne (24)** : 1 nouveau foyer

20/10 : confirmation d'un foyer dans la Dordogne (24) dans un élevage de 18400 poules futures pondeuses sur la commune de : LUNAS

- **Sarthe (72)** : 1 nouveau foyer

20/10 : confirmation d'un foyer dans la Sarthe (72) dans un élevage de 10300 canards sur la commune de : MALICORNE SUR SARTHE

Mesures sanitaires, zonage

Comme pour tous les foyers, dès le stade de la suspicion, les mesures de gestion sanitaire sont appliquées au sein du zonage réglementaire UE (zone de protection ZP de 3 km et zone de surveillance ZS de 10 km autour de l'élevage) : abattage des volailles des élevages atteints (soit à titre préventif soit au plus tard le jour d'après la confirmation du LNR), renforcement des mesures de biosécurité, recensement des élevages et interdiction des mouvements de volailles.

II. Recouvrement de statut

Départements de l'épisode 2021-2022 ayant recouvré leur statut indemne :

DEPARTEMENT	Date de recouvrement du statut indemne
AVEYRON (12)	20/06/2022
CANTAL (15)	08/06/2022
CHARENTE (16)	20/06/2022
CORREZE (19)	12/07/2022
DEUX SEVRES (79)	12/09/2022
FINISTERE (29)	11/06/2022
GERS (32)	26/05/2022
HAUTES-PYRENEES (65)	29/04/2022
HAUTE-VIENNE (87)	26/07/2022
LANDES (40)	13/05/2022
LOT (46)	22/07/2022
LOT-ET-GARONNE (47)	18/07/2022
MANCHE (50)	02/09/2022
MAYENNE (53)	30/03/2022
NORD (59)	03/05/2022
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	29/04/2022